068-226800019-20100111-2010 002 SEA-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2010

Publication: 29/01/2010

Pour le Président du Conseil Général par délégation Georges WALTER Directeur de Environnement et du

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

Service de l'Environnement et de l'Agriculture



ARRÊTÉ n°2010-002 SEA

PORTANT nomination du représentant du Président du Conseil Général, des personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages, et des fonctionnaires de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de **BRETTEN**

Colmar, le 1 1 18 10 2010

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux;
- VU le décret d'application n° 2006-394 du 30 mars 2006 ;
- VU le titre II du livre 1^{er} du code rural, et notamment ses articles L.121-3, R.121-1 et R.123-31;
- VU la délibération n° CP 2009-10-6-3 du 3 juillet 2009 instituant une Commission Communale d'Aménagement Foncier dans la commune de BRETTEN;
- VU la proposition de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture en date du 1^{er} octobre 2009;

ARRÊTE

Article 1:

M. Rémy WITH est désigné comme représentant du Président du Conseil Général, membre titulaire de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BRETTEN, et M. Georges WALTER est désigné comme suppléant.

Article 2:

MM. Alain BRUN, Jean-Paul LINDER et Robert LECOMTE sont désignés comme membres titulaires de cette commission au titre des personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages; MM. Raymond SCHNOEBELEN, Patrick SIMON et Francis ANCHLING sont désignés respectivement comme leur suppléant.

Article 3:

Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET sont désignés comme fonctionnaires, membres titulaires de cette commission; M. Éric LEVASSEUR et Mme Viviane FLORANCE sont désignés respectivement comme leur suppléant.

Hôtel du Département 100, avenue d'Alsace

E PRÉSIDENT

Tél. 03 89 30 65 30 Fax 03 89 21 64 50